

Procédure de changement du siège social d'une association Employeuse sur son récépissé SIRET

Le changement de siège social est une démarche administrative courante qui nécessite plusieurs étapes, particulièrement pour les associations employeuses. Voici une procédure claire et détaillée pour mettre à jour le récépissé SIRET lors d'un changement de siège social. Cette fiche ressource vise à guider pas à pas les associations employeuses dans cette démarche spécifique, qui vient compléter la procédure classique de modification déjà effectuée via Service Public.

- 1 - Cliquer sur le lien : <https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/> (l'association relève bien des services de l'URSSAF)
- 2 - Sur le bandeau violet à gauche, cliquer sur : >>> Déclarer une formalité
- 3 - Dans la liste proposée cliquer sur : >> Association employeur
- 4 - Dans la liste cliquer sur : > Modification
- 5 - Vous arrivez sur une PAGE INFORMATIVE : cliquez éventuellement sur pièce justificative puis sur la flèche violette : Suivant
- 6 - Cocher : Transfert de l'entreprise dans un nouvel établissement. L'ancien établissement est supprimé et renseigner la date puis valider
- 7 - Renseigner le cerfa
- 8 - Cliquer sur validation

La mise à jour du récépissé SIRET par suite d'un changement de siège social est une étape cruciale pour toute association employeuse. Cette procédure, bien que technique, est essentielle pour maintenir à jour les informations administratives de l'association auprès de l'URSSAF. Il est important de noter que des améliorations récentes ont été apportées au système, notamment concernant la reconnaissance des numéros RNA, facilitant ainsi la démarche pour les associations. En suivant méticuleusement ces étapes, vous assurez la conformité administrative de votre association et évitez tout désagrément lié à des informations obsolètes.